

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Italiens en Egypte

Nos voisins d'au-delà des Alpes se préoccupent fort, en ce moment, de savoir si l'Italie ira ou n'ira pas se substituer à la Grande Bretagne dans l'occupation de l'Egypte.

Les revers éprouvés par les Anglais au Transvaal, ont eu pour conséquence de faire naître chez les anglophiles italiens l'idée de leur venir en aide, en remplaçant les troupes anglaises par des régiments italiens, non seulement en Egypte, mais encore à Malte et à Gibraltar.

Cette substitution permettrait à l'Angleterre d'envoyer au Transvaal, contre les Boërs, un certain nombre de régiments qui se trouvent immobilisés sur ces divers points.

En retour de ce service, l'Italie obtiendrait de l'Angleterre certaines concessions à déterminer entre les cabinets de Rome et de Londres. Les journaux italiens ne disent pas de quelle nature seraient ces concessions, mais il est facile de deviner, par les sous-entendus, qu'il s'agit de concessions coloniales.

Cette question de l'occupation de l'Egypte par l'Italie est beaucoup plus importante qu'elle ne le paraît à première vue, car elle pourrait fort bien faire naître de graves complications et même aboutir à une guerre européenne.

Il n'est pas douteux que cette occupation aurait inévitablement pour résultat immédiat de remettre sur le tapis la question égyptienne et cela, au moment où toutes les préoccupations de l'Angleterre sont concentrées sur le sud-africain où elle a fort à faire pour se défendre contre les Boërs.

Et puis, cette intervention de l'Italie en faveur de la Grande Bretagne pourrait être considérée comme une violation de la neutralité, et avoir pour résultat d'autoriser d'autres puissances à intervenir en faveur des Boërs.

De là sortirait inévitablement un conflit très grave, de nature à réveiller toutes les haines, toutes les ambitions et les vieilles rivalités qui divisent les grandes puissances.

Le parti gallophobe italien et les journaux qui préconisent la politique mégalomane chère à M. Crispi, applaudissent à cette idée et conseillent au gouvernement du roi Humbert de la mettre hardiment à exécution. Il va sans dire que ces feuilles ne se préoccupent pas de prévoir quelles pourront être les conséquences d'un pareil acte. Elles le considèrent comme une revanche de la défaite d'Adoua et comme une réparation de l'erreur commise en 1882, quand l'Italie, imitant l'exemple de la France, refusa de coopérer avec l'Angleterre à la pacification de l'Egypte. Cela leur suffit.

Voilà qui est bien. Mais qui ne voit que le jour où les troupes italiennes mettraient le pied dans la vallée du Nil, la France, l'Allemagne, la Russie et l'Autriche auraient le droit d'élever la voix et de protester contre cette occupation dont le but évident serait de servir les intérêts de l'Angleterre dans le sud-africain et de la seconder dans sa lutte contre les Boërs ?

Les journaux indépendants le comprennent

si bien qu'ils combattent ce projet parce que, déclarent-ils, il est plein de dangers et que, parmi ces dangers, il peut faire naître une guerre avec la France.

« L'Italie, disent-ils, minée comme elle l'est à l'intérieur, peut-elle, de gaieté de cœur, affronter une pareille éventualité ? Non, mille fois non. Gardons-nous bien, concluent ces journaux, de nous lancer dans une aventure qui conduirait certainement à une guerre européenne et dont l'issue est, d'ailleurs, des plus douteuses. »

Ces journaux parlent le langage de la raison et du bon sens.

Que fera la Consulta ? On l'ignore. Ce qui est certain c'est qu'elle jouerait une grosse partie si elle s'engageait dans cette voie, si elle accueillait les ouvertures que lui ferait le gouvernement de la reine dans ce sens.

Les journaux officiels démentent que des négociations aient été engagées, mais d'autres feuilles affirment le contraire.

L'opinion générale est que le gouvernement italien hésite à se lancer dans une aussi grave aventure. Et cela se comprend.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 Janvier 1900

La Chambre reprend la suite de la discussion générale des budgets des chemins de fer de l'Etat et des conventions.

M. Emile Chauvin, député de Seine-et-Marne, celui-là même qui fut victime de l'accident du Pége de Roussillon, prend la parole pour indiquer à la Chambre quelles sont les précautions qu'il faudrait prendre pour éviter de telles catastrophes.

M. Chauvin conclut en déposant une motion invitant le Gouvernement à imposer aux compagnies toutes les mesures propres à assurer la sécurité des voyageurs, et à poursuivre contre les administrateurs des compagnies les responsabilités.

Une motion de MM. Coutant et Argeliès, tendant au quadruplement des voies entre Paris et Brétigny, est votée par 486 voix contre 4.

M. Baudin ayant déclaré que la motion Chauvin impliquait un blâme au ministre, car elle semblait indiquer qu'il aurait négligé d'assurer l'exécution de ses propres circulaires, M. Chauvin retire sa motion.

A propos du rachat du Paris-Lyon-Algérien, M. Drumont présente des observations.

Un député se plaint des retards subis par les trains apportant à Paris les denrées alimentaires.

Après observations de MM. Vaillant, Angé, l'abbé Lemire, au sujet des tarifs de la petite vitesse, la séance est levée.

## Au Transvaal

La Situation

Malgré l'anxiété qui augmente d'heure en heure, le War-Office ne s'est pas décidé à laisser passer la moindre dépêche précise sur les événements de la Tugela. On en est réduit pour quelques heures encore aux conjectures les plus diverses et les moins rassurantes. A Londres, la mobilisation continue, pas si vite qu'on le voudrait cependant. La 4<sup>e</sup> brigade de cavalerie, composée du 17<sup>e</sup> lanciers et des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> hussards, devait quitter Southampton samedi prochain. Son départ vient d'être ajourné, le War-Office s'étant aperçu au dernier moment que les préparatifs étaient loin d'être terminés. Par contre, aux 2,000 hommes qui viennent de quitter les côtes anglaises à bord du « Péria » suivront

incessamment le 2<sup>e</sup> régiment de Manchester et le 2<sup>e</sup> East-Yorkshire, lesquels ont déjà reçu l'ordre de quitter Dublin.

La reconnaissance que le général Babington a faite sur les frontières de l'Etat libre et que les Anglais ont baptisée du nom pompeux d'invasion de l'Orange a été un désastre complet. Les journaux de Londres prétendent que le général anglais est rentré à Modder-River parce qu'il n'a pu réussir à rencontrer de forces ennemies. Le pauvre homme ! Il avait envie de se battre et ces méchants Boërs n'ont pas voulu lui faire plaisir. Eh bien ! c'est le contraire qui a eu lieu, s'il faut en croire le correspondant londonien du « Standard and Digger New », de Prétoria, qui est, autrement digne de bonne foi que le War-Office.

Il paraît que si Babington a rejoint si précipitamment le gros de l'armée de l'Ouest, c'est parce qu'il a rencontré un détachement boër envoyé par Delarey pour intercepter sa marche. Il n'a dû son salut qu'à la fuite. Encore un triomphe dont les jingoes peuvent être fiers !

## INFORMATIONS

La candidature Mercier au Sénat

Le général Mercier vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux de la Loire-Inférieure un appel qui contient l'incroyable phrase suivante :

« Je vous propose de réunir nos efforts pour arracher notre pays aux sans-patrie de diverses sortes qui le ruinent et le déshonorent, pour protéger contre leurs attaques l'armée qui est notre dernière sauvegarde, pour rendre la France aux vrais Français, pour confier les divers emplois de son gouvernement à des mains respectables et sachant nous faire respecter. »

Le général Mercier annonce ensuite qu'il va venir prochainement à Nantes pour s'entretenir avec les électeurs.

D'autre part, le comité des Bleus de Bretagne, dont on n'a pas oublié la récente lettre de protestation contre la candidature du général, adresse à tous les délégués un pli renfermant leur proclamation et une analyse de l'arrêt de la Cour de cassation dans l'affaire Dreyfus.

On dit que c'est M. Riom, ancien maire de Nantes, républicain, qui se présentera contre le général Mercier.

La candidature Coppée

On a lu, ces temps derniers, dans les journaux, tout un échange de chaleureuses dépêches entre M. Paul Déroulède, député banni de la Charente, et M. François Coppée, se passant et se repassant le siège de député. Il semble bien que ces négociations entre poètes se sont engagées un peu à la légère.

M. Gellibert des Seguins, ancien député du siège convoité par M. Coppée, vient de laisser prévoir au Figaro qu'il se présenterait :

« Je suis en relations constantes et suivies, a-t-il dit, avec les électeurs de la Charente, et je puis vous dire que la candidature de M. Coppée n'a aucune chance d'aboutir dans notre département. Le bruit fait autour de son nom n'est que l'œuvre de quelques meneurs, en tout petit nombre, venus surtout de la capitale. Quant aux Charentais, ils n'aiment guère les candidats exotiques,

fussent-ils poètes. Ce qu'il leur faut, ce sont des mandataires au courant de leur besoins et des nécessités locales. M. Coppée ne se trouve pas du tout dans ces conditions. La preuve en est que je reçois chaque jour d'électeurs très influents des protestations nombreuses et des demandes de candidature. »

Si, tout de même, M. Déroulède avait veu la peau de l'ours ?

Du coup les Charentais, et qui sait, Déroulède lui-même, seraient des sans patrie, des juifs, etc., etc...

Réunion royaliste

Une réunion royaliste a eu lieu hier soir salle des Mille-Colonnes. Le baron de Vaux y a été transporté à bras. Les assistants étaient au nombre de deux cents. Plusieurs discours attaquant violemment le gouvernement ont été prononcés. Aucun incident ne s'est produit.

Les Assomptionnistes

Plusieurs journaux mentionnent le bruit que le procès des Assomptionnistes de « la Croix », qui viendra lundi devant la neuvième chambre correctionnelle de Paris, réserve, paraît-il, quelques surprises. Il est possible dit la Dépêche que des révélations du réquisitoire de M. Bulot sur les actes des Pères de l'Assomption fournissent matière à un nouveau procès politique.

Le procureur de la République, tout en réclamant une condamnation sévère en vertu de l'article 291 de la loi visant les associations de plus de vingt personnes, produirait, dit-on, des documents de nature à établir que la congrégation peut être encore poursuivie pour avoir participé aux divers complots ou manifestations anti-républicaines, telles que l'affaire d'Auteuil, celle de la caserne de Reuilly et les agissements des groupes royalistes de Paris et de la province.

On rapproche ces bruits du retard mis à fixer la date du procès Marcel-Habert devant la Haute-Cour.

Les citations de témoins à charge ont été adressées hier aux intéressés, et parmi ceux-ci figurent MM. Hamard, Peschard, les commissaires ayant pris part aux perquisitions faites rue François 1<sup>er</sup> et rue Bayard, et enfin le Père Hilaire, de Sevrans-Livry, qui a bénéficié d'une ordonnance de non lieu.

L'avocat choisi par le Père Bailly est M. Delepouve.

Mort de M. Chiris

M. Chiris, sénateur des Alpes-Maritimes, a succombé mardi après-midi des suites de la maladie dont il souffrait depuis longtemps. M. Chiris était né à Grasse, le 13 décembre 1839. Député depuis 1874, il fut l'un des 363. En 1882 il fut élu sénateur, et réélu en 1885 et en 1894. M. Chiris, qui dirigeait dans les Alpes-Maritimes une très importante fabrique de parfums, était conseiller général de ce département, officier de la Légion d'honneur et membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

Les deux filles de M. Chiris ont épousé deux fils du président Carnot.

La veuve du colonel Klobb

L'Officiel publie un décret accordant à la veuve du colonel Klobb une pension viagère de 6,000 fr., qui ne se confondra pas avec celle à laquelle elle a droit en qualité de veuve d'un lieutenant-colonel, et qui sera réversible par moitié, à son décès, sur la tête de ses deux filles.

**Le Conscrit P. H.**

Parmi les conscrits qui se sont fait inscrire à la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement figure un jeune homme, porteur d'un nom vraiment bizarre. Invité à inscrire sur la feuille de renseignements ses noms et prénoms, le jeune homme en question se borna à écrire, comme nom patronymique, les deux lettres suivantes : P. H. L'employé crut d'abord à une plaisanterie, mais il dut bientôt se rendre à l'évidence : le conscrit s'appelait bel et bien P. H., ainsi que le prouvait un acte de naissance absolument en règle, délivré par le maire de Décize (Nièvre).

**Le Différend de Saint-Domingue**

Le différend survenu entre la République dominicaine et la France est définitivement réglé. Le consul a repris ses relations directes avec le gouvernement dominicain. L'indemnité réclamée par la France a été intégralement versée.

**Esterhazy contre Esterhazy**

La première chambre du tribunal civil a rendu un jugement par lequel elle a joint, au fond, l'incident soulevé à la huitaine dernière, au nom du prince Esterhazy, par M<sup>e</sup> Félix Decori, qui demandait l'autorisation de rechercher chez tous les notaires de l'arrondissement de Vigan un acte de naissance, d'où il résulterait selon lui la preuve que la mère naturelle de l'auteur commun du commandant Esterhazy et de son cousin Christian avait appelé son fils non pas simplement Esterhazy, mais Walsin-Esterhazy. Ce serait donc là le seul nom que ceux-ci auraient le droit de porter d'après le prince Esterhazy. On plaidera au fond au premier jour.

**Plat du jour**

De la Petite Gironde :

Les élections sénatoriales du 28 janvier nous rappellent une très ancienne pochade, dans laquelle le poète (?), qui devait être un vieux briscard, car il ne paraît pas avoir beaucoup de sympathie pour les pères-conscrits, s'écriait, en faisant allusion aux renouvellements partiels de la Chambre haute.

C'est alors que le sortant peste  
De ne point au Sénat rester,  
Et que le sénateur qui reste  
Contre les entrants va pester.  
Faut-il pour cela que tout reste ?  
Non. Le restant qu'on voit pester  
Ferait mieux, au lieu de rester,  
De suivre le sortant qui peste !

C. D.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Commission départementale**

Lundi 22 janvier à 2 heures, la Commission départementale se réunira dans une salle de la Préfecture.

**Les délégués cantonaux**

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a envoyé la circulaire suivante aux préfets :

Paris, le 10 janvier 1900.

Monsieur le Préfet,

La loi du 30 octobre 1886 et le décret du 18 janvier 1887, commentés par les circulaires ministérielles du 25 mars 1887 et du 10 juillet 1895, ont déterminé les attributions des délégués cantonaux.

MM. les inspecteurs d'Académie et MM. les inspecteurs de l'enseignement primaire savent qu'ils ont en eux de véritables collaborateurs qui, par leur expérience des choses locales, peuvent beaucoup pour la prospérité de nos écoles.

Mais, pour que les délégués cantonaux puissent remplir leur mandat, il est nécessaire que leur attachement à la cause de l'enseignement public soit incontesté.

Je vous invite à attirer sur ce point l'attention des membres du Conseil départemental. Il faut qu'ils recherchent avec soin les concours des véritables amis de l'école, de ceux qui ne considèrent point leur nomination comme un titre purement honorifique.

A plus forte raison devez-vous veiller à ce que le choix des Conseils départementaux ne se porte pas sur des personnes qui feraient élever leurs enfants dans des établissements en concurrence avec l'enseignement public ou qui patronneraient ces établissements.

Pour maintenir et fortifier le succès de nos écoles primaires, nous ne devons confier le mandat de délégué cantonal qu'à des hommes dont les actes témoignent un dévouement sincère à l'Université.

Recevez, etc.

Georges LEYGUES.

Nous espérons que M. le préfet du Lot et le Conseil départemental profiteront de l'occasion pour supprimer les délégués cantonaux qui font élever leurs fils et leurs filles dans les établissements congréganistes.

**Jury des Assises**

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les assises du Lot, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1900, s'ouvriront à Cahors, le lundi 12 février, sous la présidence de M. Cieutat, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au Tribunal civil de Cahors.

Voici la liste des jurés :

MM.

- Paul Pradal, teinturier à St-Céré.
- Muratet, Benjamin, propriétaire à Montet-Bouval.
- Bennet, Baptiste, notaire à Bétaillé.
- Léon Cavarrot, commis des ponts et chaussées à Figeac.
- Broussouze, Emile, notaire à Gourdon.
- Auguste Bessières, propriétaire à Larroque-Toirac.
- Castanié, J.-B. docteur en médecine à Latronquière.
- Jean Couaillac, propriétaire à Pradines.

Combes, Pierre, instituteur en retraite à Puy-l'Evêque.

Feyret, Jules, pharmacien à Cahors.

Galiacy, Antoine, ancien avoué à Belmontet.

Fréjaville, Joseph, propriétaire à Capdenac.

Denègre, Baptiste, maire à Lascabanès.

Delbreil, J.-B. château de Caix, commune de Luzech.

Marquès, Joseph, avocat à Cahors.

Dumas, Aug., maire à Calviac.

Filhol, Frédéric, maire à Cassagnes.

Grimal, Henri, maire à Issendolus.

Ayrignoux, cultivateur à Girac.

Dauriac, Alphonse, imprimeur à Gourdon.

Carroul, Pierre, propriétaire à Montdoumerc.

Marzelles, Albert, notaire à Puy-l'Evêque.

Pezet, Victor, propriétaire à Fons.

Malvy Martin, maire à Souillac.

Nayrac Pierre, maire à St-Denis-les-Martel.

Robert Louis, percepteur à Labastide-Murat.

Daynard Eloi, huissier à Lalbenque.

Panouze Louis, commissaire de surveillance à Cahors.

Tournié Timothée, propriétaire à Gramat.

Devèze Jules, percepteur à Figeac.

Gardes Hippolyte, garde mines à Cahors.

Gélis Maurice, docteur médecin à Cahors.

Darraspen Henri, agent-voyer à Cazals.

Sourdès François, propriétaire à Lavercantière.

Escudié Léon, maire à Rignac.

Cauzet Jacques, propriétaire à Castelnaud-Montratrier.

**Jurés supplémentaires**

MM. Mergier Pierre, directeur d'Ecole normale à Cahors

Palame Camille, pharmacien à Cahors.

Bezio Ernest, commis des ponts et chaussées à Cahors.

Gorse Léonard, chef de section à Cahors.

**CAHORS**

**Comité de Concentration républicaine**

Procès-verbal de la réunion du 17 janvier

**ÉLECTION SÉNATORIALE**

Le Comité de concentration républicaine, réuni mercredi soir à 6 heures dans le lieu ordinaire de ses séances, s'est occupé de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu prochainement dans notre département.

M. Relhié, malade, s'est fait excuser.

Un membre du Comité expose que le jour des obsèques du regretté M. Talou, plusieurs personnalités influentes se sont entretenues de la situation politique avec M. Rey.

L'honorable député de Cahors a déclaré qu'il ne se dissimulait pas que sa candidature pourrait créer une situation difficile dans notre arrondissement, que, par suite, laissant de côté ses con-

venances personnelles, il s'en rapportait au Comité du soin de désigner le candidat qui pourra le mieux assurer le succès et l'union du parti républicain.

Le Comité prend acte de la déclaration de M. Rey et le remercie de sa loyale attitude.

Le principe d'une candidature républicaine unique étant ensuite adopté, on met en avant les noms de MM. Costes, maire de Cahors et Delport, conseiller général, présents à la réunion.

M. Costes décline formellement par avance, l'offre qui lui serait faite et engage tous ses amis à reporter leur voix sur le nom de M. Delport.

M. Delport déclare qu'il croit devoir, au nom du parti républicain, remercier M. Costes de la nouvelle preuve de désintéressement qu'il vient de donner. Il s'inclinera devant la décision du Comité, désirant avant tout l'union du parti. Dans son vote le Comité doit donc se préoccuper uniquement de désigner le candidat qui aura le plus de chances d'assurer cette union.

On passe au vote. A l'unanimité, M. Delport est proclamé candidat de la concentration républicaine.

M. Delport remercie vivement le Comité qui peut être assuré de tout son dévouement aux idées qu'il a toujours défendues depuis qu'il a un mandat politique et aux intérêts matériels du département.

Il reste entendu, d'ailleurs, que la décision du Comité sera soumise à une assemblée générale des républicains de l'arrondissement.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,

A. COUESLANT.

Nous croyons savoir que la réunion générale des républicains de l'arrondissement, dont il est question plus haut, aura lieu dimanche prochain.

**Anciens élèves du lycée Gambetta**

L'Assemblée générale de l'Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta aura lieu le dimanche 11 février prochain, à une heure et demie du soir, au parloir du lycée.

Le banquet est fixé pour le même jour, à sept heures et demie du soir, à l'hôtel des Ambassadeurs.

Ces deux réunions seront présidées par M. Lurguie.

**Baccalauréat**

L'Officiel de ce jour publie le décret suivant :

L'usage du dictionnaire est autorisé pour l'épreuve de la version latine à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Sont abrogées les dispositions antérieures contraires à celles du présent décret, qui

**LES CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

XII

LE SECRET D'AGNÈS

Le doigt de Kate le toucha légèrement.

— Pauvre petite ! dit-elle ; pauvre Agnès ! Restez-vous ?

— Oui, mademoiselle.

— Je ne pouvais m'endormir sans l'avoir vue ; mais maintenant inutile de veiller. Bonne nuit.

Mlle Danton sortit.

Grâce reprit sa place et regarda curieusement le petit médaillon.

— Je voudrais bien l'ouvrir et voir ce qu'il contient... mais...

Elle resta un peu confuse et retira la main qui l'avait touché.

Mais la curiosité, la plus forte passion de la femme ne pouvait être vaincue.

— Quel mal cela peut-il faire ? pensa-t-elle ; elle ne le saura jamais. Elle souleva le médaillon, toucha légèrement le ressort et il s'ouvrit tout grand.

Il contenait autre chose qu'un portrait quoiqu'il y eut celui d'un tout jeune et très

bel homme, qui ne sembla pas inconnu à Grâce.

Il y avait encore un petit papier plié, un anneau d'or, et une mèche de cheveux noirs qui tombèrent sur le lit.

Grâce ouvrit le papier et le lut avec un étonnement qui tenait de l'écrasement.

Il était à moitié imprimé et à moitié écrit.

C'était le certificat de mariage d'Agnès Grant avec Henry Darling.

Il était daté de New-York, de deux ans auparavant.

Grâce laissa tomber le papier

Alors Agnès Darling était mariée, et cela, malgré son air enfantin, depuis deux ans déjà. Pourquoi cachait-elle ce mariage ?

Qui était Henry Darling ?

Où était-il ? mort ? en fuite ?

De nouveau, elle regarda le portrait.

Très beau, mais très jeune et très indécis.

Qui avait-elle connu ressemblant à ce portrait ?

Quelqu'un certainement, car cette figure lui était aussi familière que l'image que lui renvoyait son miroir.

Mais qui ? où ? quand ?

C'était autant de questions mystérieuses.

La dormeuse fit un mouvement.

Grâce, se sentant coupable, se hâta de remettre en place la mèche de cheveux, — ceux du jeune homme sans doute, la bague, l'anneau du mariage, et le certificat.

Elle ferma le médaillon et le remit sur la poitrine agitée de la jeune femme.

XIII

A DEUX DE JEU

La matinée est froide, pluvieuse, grise ; le ciel noir ne laisse pas le plus petit espoir de voir un rayon de soleil ; le vent siffle et pleure autour de la maison et des grands arbres dénudés.

La pluie ressemble plus à du grésil qu'à de la pluie ; car elle se change en verglas en tombant sur la terre et frappe bruyamment contre les fenêtres.

C'est bien là une matinée pour savourer une tasse de thé bien chaud, des muffins, un feu joyeux, et un journal, confortablement enfoncé dans un moelleux fauteuil ; une de ces matinées où l'on n'aurait pas le courage de jeter dans la rue le chien de son ennemi.

Par cette sombre matinée de février, le docteur Danton, assis devant la fenêtre de sa chambre, regardait d'un air distrait la couche de verglas sans la voir, sans voir le pâle rideau de brouillard qui enveloppait les champs, le marais, le village et la rivière.

Il pensait à quelque chose qui lui faisait froncer les sourcils dans une réflexion pénible.

— Qu'est-ce qu'elle a vu cette nuit ?... Ce n'était pas un spectre de son imagination ; ce n'était pas non plus un vrai fantôme. La vieille Marguerite a vu quelque chose ; maintenant, c'est Agnès. Je voudrais bien savoir...

Il s'arrêta.

On frappait à sa porte.

— Entrez ! dit-il.

Grâce parut.

— Je ne savais pas que tu étais levé, fît-elle, mais cela vaut mieux ainsi. Je viens de chez Mlle Darling, elle t'appelle, crie et le reste.

— Ah ! dit son frère en se levant, y a-t-il longtemps qu'elle est éveillée ?

— Près d'une heure, m'a dit Babette, et depuis elle t'appelle à grands cris. Elle paraît bien surexcitée et je crains...

— Que crains-tu ?

— Que la peur de cette nuit n'ait égaré sa raison.

— Dieu nous en préserve ! Je cours auprès d'elle.

Il sortit précipitamment et courut à la chambre de la couturière.

La lumière grise filtrait à travers les persiennes fermées et la lampe jetait toujours sa triste lueur.

Babette, assise près du lit, s'efforçait de la calmer dans un très mauvais anglais, évidemment sans y réussir.

Les couvertures avaient été déplacées par les petites mains maigres agitées ; ses grands yeux noirs étaient dilatés et égarés ; les cheveux flottaient en désordre sur l'oreiller.

A l'entrée du docteur, Babette se leva vivement.

— Voici le docteur, mademoiselle Darling. Puis-je m'en aller à présent.

— Oui ; mais restez près d'ici, dans le cas où j'aurais besoin de vous.

Il ferma la porte sur Babette et prit sa place au chevet de la malade.

(A suivre.)

aura son effet à partir de la session de juillet 1900.

**Théâtre**

La représentation d'hier soir a été des plus brillantes. Le mauvais temps avait, il est vrai, empêché un grand nombre de personnes de s'y rendre; mais, malgré tout, la tournée Romain a été fort applaudie. Le ballet et l'illuminorama ont été très remarquables.

En un mot, fort belle représentation qui doit engager les cadurciens à se rendre ce soir en foule au théâtre, pour la deuxième représentation de Michel Strogoff.

\*\*\*

Rappelons que c'est au mardi 24 janvier, qu'est fixée la représentation unique de *Plaisir d'Amour*..., le nouveau et grand succès dont MM. Moncharmont et Luguet, les heureux impresarios de *Cyrano de Bergerac*, se sont assuré le privilège. La vogue de cette étourdissante fantaisie va grandissant à Paris, et le public tout entier de notre ville voudra applaudir aux aventures abracadabrantes du fougueux Campistrel, aux caprices extra-conjuguux de l'Américaine Maud et de son original époux Borcheston.

Le deuxième acte, à bord du yacht « la Reine Mab », dont les affiches reproduisent la pittoresque mise en scène, est à lui seul un poème d'originalité et de drôlerie.

Avis donc aux retardataires qui n'ont pas loué leurs places.

**Accident**

Mardi, le jeune Cabessut Paul, âgé de 3 ans, habitant rue du Port-Bullier, avec ses parents, était resté seul en compagnie de ses frères, dont le plus âgé a 4 ans, lorsque tout à coup il tomba dans le feu.

Son frère aîné cria, appela les voisins, mais lorsque ceux-ci arrivèrent ils trouvèrent le malheureux enfant dans un pitoyable état.

En effet, il porte de nombreuses brûlures sur tout le corps, mais notamment aux jambes et au bas-ventre.

M. le docteur Clary qui lui a donné les premiers soins, a déclaré que l'état de cet enfant était grave.

**Tribunal correctionnel**

Audience sans importance, 7 chasseurs qui sont condamnés à des peines variant entre 16 et 25 fr. d'amende.

Puis, lecture est donnée des jurés qui doivent siéger pendant les 4 sessions des assises pour l'année 1900.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 16 au 18 janvier 1900

**Mariage**

David Pierre, cultivateur, et Costes Nancy sans profession.

Bernissan Julien, ouvrier boulanger, et Guitard Adèle-Marie-Marguerite, sans profession.

**Décès**

Layrou Etienne, cordonnier, 69 ans, rue Nationale, 47.

**Musique du 7<sup>me</sup> d'Artillerie**

PROGRAMME DES 18 ET 21 JANVIER 1900

Marche du Diable, Suppé  
Le Chalet, ouverture, Adam.  
Les Amourettes, valse, Gungl.  
Haydée, fantaisie, Aubert.  
Déjanire, marche du cortège, St Saëns

De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)

**Arrondissement de Cahors**

**DURAVEL** — Tombola. — On nous écrit : La tombola organisée à l'occasion du concours agricole a produit la somme de 1,750 francs, prix de vente de 7,000 billets à 0,25 c. l'un.

Cette somme de 1,750 fr. a été intégralement distribuée aux pauvres des communes du canton de Puy-l'Evêque, proportionnellement à la population de chacune d'elles de la façon suivante :

Puy-l'Evêque.....	335.25
Prayssac.....	288.90
Duravel.....	180.30
Soturac.....	150 »
Montcabrier.....	143.80
Mauroux.....	89.15
Grézels.....	87.95
Sérignac.....	84.25
Floressas.....	72.15
Vire.....	69.80
Saint-Martin-le-Redon.....	70.65
Touzac.....	64.40
Lacapelle-Cabanac.....	46.25
Lagardelle.....	37 »
Pescadoire.....	30.25

La distribution se fera en bons de pain chaque dimanche jusqu'à complet épuisement du crédit.

Nos félicitations aux organisateurs.

**BLARS** — La rage. — Il y a environ deux mois, un chien atteint de la rage, passa au village de Combefère, commune de Blars, et mordit trois chiens qui s'y trouvaient, deux des propriétaires, par mesure de précaution, attachèrent leurs chiens; mais au bout de quelques temps ils refusèrent toute nourriture et on les tua.

Quant au troisième propriétaire, il s'y prit d'une autre manière et jeta son chien dans un trou que nous appelons *igue*, profond d'une vingtaine de mètres; il croyait l'avoir tué. Quelle ne fut pas sa surprise au bout de trois ou quatre jours en passant près de cette *igue*, d'entendre son chien aboyer. Il pensa alors qu'il était préférable de le nourrir pour voir s'il était réellement enragé, et pendant 50 jours il lui fit passer la nourriture nécessaire au moyen d'un seau attaché à une ficelle. Après ce laps de temps plus que suffisant, il se décida à descendre dans le trou, pour sortir la pauvre bête qui n'est nullement enragée, on le comprend.

Un cas pareil, que nos concitoyens se rappellent bien, avait eu lieu dans notre commune il y a une quinzaine d'années.

**PROMILHANES** — *L'infanticide*. — On se rappelle que nous avons relaté l'infanticide commis à Promilhanes par la fille Bourgade, sur la personne de son enfant nouveau-né, à l'origine celle-ci avait été seule inculpée et arrêtée.

Après supplément d'information, la mère de la fille Bourgade vient d'être comprise dans les poursuites.

Les deux accusées comparaitront le mois prochain devant la cour d'assises du Lot.

**VALPRIONDE** — M. Andrieu Jean-Justiu, a été élu dimanche adjoint au maire de la commune, à l'unanimité des suffrages

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC** — Le Conseil supérieur de l'instruction publique, dans sa séance du 13 janvier a confirmé la décision du Conseil départemental du Lot, maintenant l'opposition formée par M. le Maire de Figeac, à l'ouverture d'un pensionnat dans cette ville, par St-Vergnol François, frère de l'instruction chrétienne de St-Gabriel

**FIGEAC** — Foire. — A cause du mauvais temps, la foire du 15 janvier n'a pas été importante. Le champ de foire était assez bien garni, mais les transactions lentes.

Voici les principaux cours :

Bœufs d'attelage, de 600 à 800 fr. la paire; mêmes cours sur les bœufs de boucherie, veaux et moutons gras, de 70 à 80 c. le kilo; cochons gras, de 47 à 50 fr. le quintal.

Blé, de 13,50 à 14 fr. 50 l'hectolitre; avoine, de 6,50 à 7 fr.; maïs, de 10 à 11 fr.; noix, de 15 à 16 fr.

Marchés aux châtaignes et aux prunes peu animés, et même cours que précédemment.

Volaille, 60 c. la livre; oies mortes, de 85 à 90 c.; foies d'oies, de 2,25 à 2 fr. 50; lièvres, 5 et 6 fr. pièce; perdreaux, 1,75 à 2 fr.; grives, 60 c.

Oufs, 1 fr. 15 la douzaine.

La truffe valait de 6 à 8 fr. le kilo, suivant qualité.

**Réunion**. — Les jeunes gens de la classe 1899 sont convoqués pour dimanche prochain 21 janvier, à trois heures du soir, à la mairie, salle de la justice de paix. Objet de la réunion : verser des cotisations.

**SAIGNES**. — M. Lacam Jean, a été élu dimanche à joint au maire de la commune, par 6 voix sur 8 membres présents à la séance.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON** — Tribunal correctionnel. — Audience du 15 janvier. — Le nommé Jean Lagarde, âgé de 34 ans, cultivateur à

Sarrazac, inculpé de coups et blessures volontaires, a été condamné à 25 fr. d'amende et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger; il a, en outre, été condamné à 1 franc de dommages-intérêts envers la partie civile.

Le nommé François Leymarie, maçon à Chauffour (Corrèze), inculpé de vol, a été condamné par défaut à deux mois de prison et aux frais.

Le nommé Emilien Bertaux, sans domicile fixe, âgé de 32 ans, se disant mouleur, né à Saint-Martin-de-Pochardon (Orne), inculpé de grivèlerie, a été condamné à quarante jours de prison et aux frais. Il avait déjà à son actif quatorze condamnations.

Enfin, deux chasseurs ont été condamnés chacun à 20 fr. d'amende et aux frais.

**BULLETIN FINANCIER**

Le Marché des fonds d'Etat a été assez mouvementé, des réalisations de bénéfices bien naturelles, après la hausse de ces jours derniers, ont pesé sur la tenue des cours. Le 3 0/0 clôture à 100,05, au lieu de 100,20; dernier cours d'hier après 99,95 au plus bas, le 3 1/2 0/0 finit à 102,97 au lieu de 103.

Nos sociétés de Crédit maintiennent facilement leurs plus hauts cours.

La Banque de France est à 41.40.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 630.

Le Crédit Foncier cote 710.

Les obligations 1899 sont actuellement très recherchées par la petite épargne outre l'intérêt elles donnent droit à 6 tirages annuels, avec trois lots de 150,000 fr. et trois lots de 100,000.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 1012 et la Société Générale à 603.

Parmi les chemins français, le Lyon à 1832 et le Nord à 2159 ont été cotés à terme.

Le Suez a baissé de 20 fr. à 3510.

L'Extérieure clôture à 68,12, l'Italien à 93, le Portugais à 23,30; le Russe 4 0/0 consolidé à 99,85; le 3 0/0 1891 à 88,30; le Turc D reste à 23,10 et la Banque Ottomane à 566.



Les consommateurs du CHOCOLAT POULAIN reçoivent GRATUITEMENT la "REVUE PARISIENNE" dans toutes les épiceries. Renseignements et numéros spécimens gratuits sont envoyés sur demande adressée à la Chocolaterie POULAIN, à Blois.

INSTITUT DES BÈGUES DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le Bégaiement ET TOUTS LES AUTRES DÉFECTS DE PRONONCIATION le 12 février DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, Toulouse.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**PREMIÈRE PARTIE**

IV

**L'AMOUR A LA MODE**

La confusion ne fut pas de longue durée et le malheureux animal, bientôt relancé, fut tué du côté de Glenn Gorse.

L'enlèvement avait été superbe; trente mille avaient été franchis à une allure qui avait mis bêtes et gens sur les dents.

Jamais plus belle journée de chasse n'avait été inscrite dans les brillantes annales du Quorn lui-même, et jamais les gens de Melton n'avaient vu animal plus vite de pied.

C'étaient ce que se plaisaient à affirmer, du moins, les plus vieux chasseurs présents, ceux qui ne manquent jamais de s'extasier à la fin d'une semblable journée sur l'allure soutenue pendant des heures, se réservant toujours d'ajouter avec importance : « Cependant, il m'est arrivé, une fois, il y a bien longtemps », etc., faisant suivre ce début de la narration d'un exploit cynégétique invraisemblable.

Personne n'osa cependant, lorsqu'on fut réuni, établir un parallèle entre quelque partie de chasse fantastique et la journée qui

venait de se terminer aussi brillamment.

Chacun se félicitait et d'avoir pris part à une course aussi belle, et surtout de pouvoir en parler dans la suite après quelque lancé de moindre importance.

Les partisans de la nouvelle et de l'ancienne méthode ne pouvaient s'empêcher de manifester leur satisfaction des faits et gestes des demoiselles de Royallieu depuis le départ jusqu'à l'arrivée.

Était-il vraisemblable que Cecil se souvint des traits caustiques et ironiques de son père tandis qu'il enlevait *Nacre-de-Perle* par-dessus les haies et les barrières et qu'il courait à fond de train, au bruit des cors, aux aboiements des chiens que lui apportait le vent humide, et pendant que le gazon fuyait sous lui!

Est-il vraisemblable qu'il se rappelât les dangers suspendus sur sa tête pendant qu'il descendait le Gorse, heureux comme un roi, la grêle lui fouettant le visage, et lorsqu'un rayon de soleil orange venait juste à point saluer le petit nombre de courageux chasseurs qui s'étaient rassemblés pour assister à la mort de leur victime au moment où le crépuscule estompait l'horizon lointain?

Était-il vraisemblable qu'il pût oublier toutes les leçons de sa jeunesse et se rendre compte de la ruine prochaine qui le menaçait, alors qu'il buvait du sherry du temps de la Régence dans son facon doré enfourchant un cheval de rechange, ou qu'il rentrait lentement à la maison, en fumant et causant avec le Séraphin le long des sentiers boueux, sous des arbres dépouillés de leurs feuilles, à la

lueur du crépuscule.

C'est improbable.

Il est très facile de mesurer les difficultés qui nous entourent lorsqu'on les voit et qu'on les mange, si je puis m'exprimer ainsi; lorsque d'exécrables soupes, des piquettes variées et plus exécrables encore, nous les rappellent sans cesse; lorsque la misère absolue est là, à notre chevet; lorsqu'on dort sur un grabat comme un grossier vagabond, ou lorsqu'on la porte continuellement sur soi avec des loques et des guenilles californiennes; dans ce cas, il semble impossible d'échapper aux réflexions amères; mais il est très difficile, on le comprendra, de se souvenir d'une aussi lugubre compagne lorsque chaque apparence, chaque forme de la vie est agréable, quand tout autour de nous est symbolique et respire la richesse et le bien être; quand l'art de bien vivre est le seul que nous soyons appelés à étudier et la science du plaisir, la seule qu'on nous demande d'approfondir.

Il est presque impossible de se croire un mendiant lorsqu'on ne manque jamais d'or pour engager son whist; et il serait supérieur aux forces de la nature humaine de penser que la ruine est irrévocable lorsqu'on mange quotidiennement du turbot et du foie gras servis par un maître d'hôtel poudré, attentif à nos moindres mouvements.

Un pauvre hère grelottant dans son grenier comprend généralement l'horreur de sa situation et se rend compte, dans sa lutte corps à corps avec la réalité, des abîmes que creusent devant lui son dernier sou, sa dernière che-

mise et sa dernière espérance; mais, dans cette vie échevelée, lorsqu'on descend agréablement le fleuve de la vie, avec insouciance, alors que tout respire la richesse autour de soi, dans ce palais du club, entouré de tout le luxe que le cœur d'un homme peut rêver ou désirer, alors que chacune de ses fantaisies est accomplie à souhait, il est extrêmement difficile de comprendre et de s'avouer que le balayeur du carrefour, là-bas, dans la poussière de Pall Mall, n'est réellement pas plus étroitement serré par la pauvreté que soi.

Jamais, dans tout le cours de sa vie, Beauté n'avait été amené à se souvenir, moralement, physiquement, ni même métaphoriquement, qu'il n'était pas millionnaire, encore moins de s'en souvenir aussi péniblement.

La vie le gâtait, le choyait, le carressait, lui prodiguait ses dons; c'est à peine s'il en faisait usage; elle le logeait comme un prince, le faisait dîner comme un roi, et ne lui rappelait jamais par une seule privation, par une seule sensation, qu'il n'était pas aussi riche que son frère d'armes, le Séraphin, le futur duc de Lyonesse.

Comment aurait-il donc pu être amené à comprendre que la dure et cruelle insulte que son père lui avait jetée dans cette phrase brutallement amère : *Pauvre et dans la Garde!* n'était que l'expression de l'exacte vérité.

(A suivre.)

**Travail religieux** facile, agréable, à faire chez soi offert à dames, belles et MM. désirant utiliser lucrativement leurs loisirs. Rapport de 60 à 100 fr. par mois selon production. Ecrire : **Entreprise nouvelle « Au Sacré Cœur »**, 113, rue Caulaincourt, Paris.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> C. MOURGUÈS, huissier à Cahors,  
12, Boulevard Gambetta  
et place du Palais de Justice.

**PURGE  
D'HYPOTHÈQUE LÉGALE**

Par acte passé devant M<sup>e</sup> PUECH, Notaire à Puy-l'Évêque, le vingt un novembre dernier, enregistré, M. Michel DELTH, adjoint au Maire de la commune de Puy-l'Évêque, y domicilié, agissant pour le compte de la commune de Puy-l'Évêque, en vertu d'un arrêté préfectoral en date du seize Décembre dernier, annexé au dit acte de vente a acquis de M. Guillaume PRADALÈS, propriétaire et de dame Anaïs MIQUEL, sans profession, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Peyremenude commune de Puy-l'Évêque, une parcelle de terre, d'une contenance de dix ares, à prendre d'un plus grand immeuble, sis au Ségala, commune de Puy-l'Évêque, section de Loupiac, et porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 1063 section A.

Cette parcelle nécessaire à l'établissement d'un cimetière à Loupiac, confrontant du Nord à Maratuech; du Levant et du Midi aux vendeurs et du Couchant à l'Eglise, et sera délimitée de la partie restante par la clôture du cimetière.

M. Pradalès est propriétaire de l'immeuble où s'est extraite la parcelle vendue, comme l'ayant recueilli dans la succession de ses auteurs.

Cette vente a eu lieu moyennant mille francs, payables à M Pradalès de la façon indiquée à l'acte.

L'expédition de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, le cinq janvier courant, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : 1<sup>o</sup> à M. le procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors; 2<sup>o</sup> et à Mme Anaïs Miquel, épouse du dit M. Guillaume Pradalès, propriétaire, avec lequel elle demeure à Peyremenude, commune de Puy-l'Évêque.

Cette insertion a pour but de purger la parcelle vendue de toute hypothèque légale inconnue.

Pour extrait certifié conforme.  
Cahors le seize janvier, 1900.

Signé: C. MOURGUÈS.

**Bibliographie**

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 18 janvier 1900.  
V<sup>ss</sup> Nacla : Chronique. — Michel Corday : Embrasse papa... Jules Mary : Matemoi-selle Guignol (suite). — Anna Roland. J. Anne (-uite). — Capitaine Daurit : L'invasion noire (-uite). — Victor Content : Les ruraux. — Alfred Sirven et A. Siégl : Le dernier des d'Arta nan (-uite). — V<sup>ss</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite)

**PHOTOGRAPHIE D'ART  
J. VALDIGUIÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIÉU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

**Photographie la nuit à la lumière artificielle**

Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

**PIANOS ET MUSIQUE  
A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

**GUERISON**  
Certains et Radicaux  
de toutes les  
**AFFÉCTIONS  
de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Même des  
Plaies et Ulcères vari, anciens  
dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, Méd. Spéc., ancien Aide-  
Major des Hôpitaux M<sup>ts</sup>, 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

Etude de M<sup>e</sup> MOURGUÈS, huissier à Cahors  
12, Boulevard Gambetta

**VENTE  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
POUR CESSATION DE COMMERCE**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu d'un jugement exécutoire sur minute, et avant enregistrement, rendu sur requête par le tribunal de commerce de Cahors, le dix-sept janvier courant.

M. Antoine DELMAS, négociant à Cahors, place du Marché, n<sup>o</sup> 4, a été autorisé à vendre pour cessation de commerce, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, les marchandises neuves se trouvant dans son magasin, consistant en : 1<sup>o</sup> Tissus pour meubles; 2<sup>o</sup> Fantaisies pour hommes et pour dames; 3<sup>o</sup> Rideaux; 4<sup>o</sup> Couvertures en laine et autres; 5<sup>o</sup> Calicot, etc...

En conséquence, à la requête du dit M. DELMAS, il sera procédé par autorité

de justice le vendredi dix-neuf janvier courant, à huit heures du matin, jours et heures suivants s'il y a lieu, dans le magasin, situé à Cahors, Place du Marché, par le ministère du dit M<sup>e</sup> MOURGUÈS, huissier, à ces fins commis, à la vente des objets ci-dessus énumérés.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de revente immédiate sur folle enchère, et il sera perçu en sus du prix de vente, un droit de six pour cent.

Pour extrait certifié conforme,  
Cahors, le dix-sept janvier mil neuf cent.

Signé: C. MOURGUÈS

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

SERVICE D'HIVER (AU 15 OCTOBRE 1899)

**De Paris à Toulouse**

	17	5	21(1)	23	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXP.	RAP.	DIRECT	OMNIBUS
	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes		1 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS.....	départ. 3 10s.	10h. 35m.	7.50 s. 9.5 s.	11 15s.	—	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 58m.	4 40	2.34 m. 3. m	9 2m.	—	—
BRIVE.....	départ. 3 31	4 46	3 8	9 29	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 6 36	6 34	5 7	midi 32	—	—
SOUILLAC.....	départ. 6 45	7 1	5 19	1 6	7h. 6 soir	—
CAZOUÈS.....	arrivée. 7 23	—	—	1 44	7 44	—
Lamothe-Fénélon.....	départ. 7 44	7 37	5 55	2 5	8 5	—
Nozac.....	arrivée. 7 51	7 38	5 58	2 10	8 18	—
GOURDON.....	départ. 7 58	—	—	2 17	8 25	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. 7 59	—	—	2 18	8 27	—
Dégagnac.....	départ. 8 14	—	—	2 33	8 42	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 8 25	—	—	2 44	8 53	—
Sept-Ponts.....	départ. 8 38	8 3	6 23	2 58	9 6	—
Cieurac.....	arrivée. 8 48	—	—	3 8	9 16	—
Lalbenque.....	départ. 9 »	—	—	3 20	9 28	—
CAHORS.....	arrivée. 9 12	—	—	3 32	9 40	—
Sept-Ponts.....	départ. 9 23	—	—	3 43	9 51	—
Cieurac.....	arrivée. 9 33	—	—	3 53	10 1	—
Lalbenque.....	départ. 9 45	8 39	6 59	4 5	10 13 soir	—
CAHORS.....	arrivée. Exp. 9 59	8 45	7 9	4 14	7 28	—
Sept-Ponts.....	départ. 10 9	—	—	4 25	7 40	—
Cieurac.....	arrivée. 10 23	—	—	4 40	7 57	—
Lalbenque.....	départ. 10 30	—	—	4 48	8 6	—
CAHORS.....	arrivée. 11 3	9 23	7 46	5 23	8 43	—
Sept-Ponts.....	départ. 11 37	9 47	8 10	6 3	9 25	—
CAHORS.....	arrivée. 1 15s.	10 35s.	8 59	7 51	—	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

**De Toulouse à Paris**

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXP.	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE.....	départ. 2h. 43	3 18	8h. 40	—	9h. 16	5 52
MONTAUBAN.....	départ. 3 37	4 33	9 29	—	10 55	7 25
Causade.....	départ. 4 3	5 14	9 50	—	11 35	8 6
Lalbenque.....	départ. —	5 53	—	—	midi 13	8 31
Cieurac.....	départ. —	6 2	—	—	midi 22	8 54
Sept-Ponts.....	départ. —	6 14	—	—	midi 34	9 6
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 22	10 26	—	midi 42	9 14
Sept-Ponts.....	départ. 4 48	6 40	10 32	5 57	—	9 36
Espère.....	départ. —	6 53	—	6 11	—	9 48
Saint-Denis-Catus.....	départ. —	7 7	—	6 25	—	10 1
Thédirac-Peyrilles.....	départ. —	7 21	—	6 41	—	10 14
Dégagnac.....	départ. —	7 30	—	6 50	—	10 23
Saint-Clair.....	départ. —	7 40	—	6 59	—	10 32
GOURDON.....	départ. 5 30	7 55	11 12	7 17	—	10 45
Nozac.....	départ. —	8 4	—	7 26	—	10 53
Lamothe-Fénélon.....	départ. —	8 13	—	7 36	—	11 2
CAZOUÈS.....	arrivée. —	8 25	—	7 48	—	11 14
SOUILLAC.....	départ. —	8 26	—	7 49	—	11 15
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 5 51	8 34	11 33	7 57	—	11 22
BRIVE.....	départ. 5 55	8 39	11 34	8 7	—	11 25
CAHORS.....	arrivée. 6 31	9 9	—	8 37	—	11 51
Sept-Ponts.....	départ. 7 »	9 44s.	12 10	9 11	—	midi 23
CAHORS.....	arrivée. 4 37	—	12 16	—	—	midi 50
Sept-Ponts.....	départ. —	—	9 10m	—	—	11 23

**De CAHORS à LIBOS**

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6h. 55	12h. 50	6h. 30
Mercuès.....	6 15	1 4	6 44
Arrêt Douelle.....	6 23	1 7	6 48
Parnac.....	6 30	1 15	6 55
Luzech.....	6 36	1 22	7 2
Castelfranc.....	6 49	1 35	7 15
Arrêt Praysac.....	6 52	1 37	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 46	7 28
Dursac.....	7 8	1 54	7 35
Soturac-Touzac.....	7 16	2 3	7 43
Fumel.....	7 25	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 31	2 19	8 »
PARIS. — Ar.	11 23s.	4 37	9 10m

**De LIBOS à CAHORS**

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7h. 50s.	11h. 15	7h. 35m
LIBOS. — D.	7 50	3 1	9 4
Fumel.....	7 56	3 7	9 7
Soturac-Touzac.....	8 6	3 19	9 17
Dursac.....	8 13	3 28	9 24
Puy-l'Évêque.....	8 20	3 37	9 31
Arrêt Praysac.....	8 27	3 46	9 38
Castelfranc.....	8 35	3 54	9 44
Luzech.....	8 44	4 4	9 54
Parnac.....	8 55	4 14	10 2
Arrêt Douelle.....	8 58	4 17	10 7
Mercuès.....	9 3	4 25	10 12
CAHORS. — A.	9 15	4 39	10 28

**De CAHORS à CAPDENAC**

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7h. 23	1h. 27	6h. 27
Cabessut, halte.....	7 32	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 4	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte.....	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.....	8 35	2 33	7 28
Calvignac, hal.....	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun, hal.....	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadeleine.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 41	3 41	8 30

**De CAPDENAC à CAHORS**

	[Omnibus]	Omnibus	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 33	11h. 9	8h. 19
Lamadeleine.....	7 45	11 21	8 31
Toirac.....	7 56	11 33	8 43
Montbrun, hal.....	8 4	11 42	8 52
Cajarc.....	8 14	11 55	9 4
Calvignac, hal.....	8 24	12 1	9 15
St-Martin-Lab.....	8 32	12 11	9 24
St-Cirq, halte.....	8 40	12 23	9 33
Conduché.....	8 46	12 30	9 40
Saint-Géry.....	9 »	12 48	9 »
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 13	1 »	7 15
Cabessut, halte.....	9 25	1 11	7 26
CAHORS. — A.	9 31	1 19	7 34

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**

**CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE**

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE SOCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

**M. ARSÈNE COLLET**  
CHANTIER DU CHEMIN DE FER  
AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la Gare des Marchandises)

Certifié véritable par le gérant soussigné,  
Cahors, le

1900.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,  
Le Maire,